

# MEMENTO

## Remplissage du formulaire MDMPH

### PRINCIPALES QUESTIONS



#### **Dans quels cas déposer une demande à la MDMPH ?**

Du fait de ma situation de handicap, j'ai besoin d'aide :

- dans ma vie quotidienne (aide humaine, aide matérielle, carte, aménagement de mon logement, aide financière ...)
- pour exercer un emploi (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, orientation professionnelle...)
- pour la scolarisation de mon enfant.



#### **A quel moment faire la demande ?**

- En cas de renouvellement : 6 mois avant l'échéance de mes droits
- Pour les demandes relatives à la scolarité : dès le mois de décembre
- Dès que ma situation ou celle de mon enfant a changé et que les aides existantes ne correspondent plus



#### **Où déposer ma demande ?**

- Si je suis un adulte : je dépose ma demande à la Maison de la Métropole de Lyon (MDML) la plus proche de mon domicile :

[grandlyon.com/services/trouver-une-maison-de-la-metropole-de-lyon](http://grandlyon.com/services/trouver-une-maison-de-la-metropole-de-lyon)

- Si je dépose une demande pour mon enfant : je dépose ma demande à la Maison de la Métropole de Lyon (MDML) de mon choix ou à la MDMPH.
- Je peux aussi envoyer mon dossier par voie postale.

#### **À SAVOIR**

Les services de la MDML (pour les adultes) ou de la MDMPH (pour les enfants) peuvent vous aider.



## **Est-ce que je peux enlever certaines pages ?**

- Rubrique A (Votre identité) : à remettre obligatoirement.
- Rubrique B (Votre vie quotidienne) : à remettre obligatoirement sauf s'il s'agit d'un renouvellement et que votre situation est inchangée.
- Les rubriques C à F : Vous pouvez enlever les pages qui ne vous concernent pas.



## **Quelles pièces justificatives faut-il joindre ?**

- Le certificat médical cerfa tamponné et signé par le médecin qui connaît le mieux votre situation



**Seul un médecin peut écrire sur le certificat médical**

- Justificatif d'identité de l'adulte qui fait la demande, ou de l'enfant et ses parents
- Justificatif de domicile (copie de facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, quittance de loyer, impôt sur le revenu, quittance d'assurance)
- Les deux parents ayant l'autorité parentale doivent signer le dossier. *Si un seul a l'autorité parentale, une copie du jugement doit être transmise.*
- Tout bilan ou compte rendu médical en ma possession.



**Je signe et je date le formulaire en page 4**



## **Pour quelles raisons mes demandes pourraient-elles être refusées ?**

- Votre demande ne relève pas des compétences de la MDMPH : la MDMPH n'attribue pas la pension d'invalidité, l'aide-ménagère...
- Au vu de la réglementation et des barèmes nationaux, vous n'êtes pas éligible à l'aide demandée.
- Manque d'éléments pour évaluer vos besoins.

### **À SAVOIR**

La MDMPH n'attribue pas d'aide au regard de troubles mais au regard de ses conséquences sur la vie quotidienne. S'il manque des éléments pour évaluer vos besoins, la MDMPH peut vous demander des informations complémentaires.

# COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE ?

Je remplis le formulaire de façon très précise pour permettre à la MDMPH de bien comprendre ma situation et mes besoins.

## **A** Votre identité

### PAGES 2 À 4 - OBLIGATOIRE POUR TOUS

- Je remplis l'ensemble des éléments concernant mon identité.
  - Je précise mon numéro de sécurité sociale.
  - Je précise mon numéro de téléphone et mon adresse mail.
  - Page 4 : je coche si j'accepte ou je n'accepte pas que la MDMPH échange avec d'autres professionnels sur ma situation.
  - Je transmets les pièces obligatoires :
    - Le formulaire signé page 4 :
      - Si j'ai un représentant légal, c'est à lui de signer.
      - Pour un enfant, les deux parents ayant l'autorité parentale doivent signer le dossier. Si un seul a l'autorité parentale, une copie du jugement doit être transmise.
    - Le certificat médical cerfa tamponné et signé par le médecin qui connaît le mieux votre situation.
    - Justificatif d'identité adulte et enfant (copie recto verso d'une pièce d'identité en vigueur : carte nationale d'identité française, passeport ; pour les ressortissants de l'Union Européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) et de la Confédération helvétique : carte d'identité ou passeport ; Titres de séjours pour les ressortissants de pays hors UE, EEE et CH).
-  **Pour un enfant, joindre les pièces d'identité des deux parents et de l'enfant. Pour les ressortissants de pays hors UE, EEE et CH : Titres de de séjours deux parents et de l'enfant en cours de validité.**
- Un justificatif de domicile (copie de facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, quittance de loyer, impôt sur le revenu, quittance d'assurance)
  - Tout bilan, compte rendu médical en ma possession. Je peux joindre plusieurs certificats médicaux

## **B** Votre vie quotidienne

**PAGES 5 À 8 - OBLIGATOIRE POUR TOUS, RECOMMANDÉ SI RENOUVELLEMENT AVEC SITUATION INCHANGÉE**

Je décris mes difficultés et besoins au quotidien. La MDMPH pourra me proposer des aides au regard de cette description.

**Rubrique expression libre des besoins (ancien projet de vie) :**

- Évoquer votre vie quotidienne, vos projets et vos attentes : domicile, travail, scolarité...
- N'hésitez pas à donner des exemples : décrire votre journée, l'organisation familiale, les consignes/surveillances nécessaires, les impacts sur votre vie professionnelle...
- Vous pouvez utiliser un papier libre si besoin.

## **C** Vie scolaire ou étudiante

**PAGES 9 À 12 - OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS ET ÉTUDIANTS**

J'ai besoin d'aide pour être scolarisé-e ou faire des études supérieures.

## **D** Votre situation professionnelle

**PAGES 13 À 16 - OBLIGATOIRE POUR LES PLUS DE 16 ANS AYANT UN PROJET PROFESSIONNEL OU EN APPRENTISSAGE**

Du fait de ma situation de handicap, j'ai besoin d'aide pour trouver ou conserver un emploi ou suivre une formation. J'ai besoin d'adaptations pour travailler.

Cette rubrique permet notamment de demander la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RTH) et une orientation professionnelle.

Ces aides sont accessibles dès 16 ans.

## **E** Expression des demandes de droits et prestations

**PAGES 17 À 18 - POUR TOUS NON OBLIGATOIRE MAIS INFORMATIONS ESSENTIELLES**

Je remplis cette rubrique si je sais quelle aide je demande.



Si je ne remplis ni la rubrique B ni la rubrique E, la MDMPH ne pourra pas traiter mon dossier.

## **F** Vie de votre aidant familial

**PAGES 19 À 20 - POUR LES PROCHES AIDANTS DES ENFANTS OU DES ADULTES, NON OBLIGATOIRE**

Permet d'expliquer à la MDMPH l'aide que vous apportez.

Permet également de vous proposer de l'information ou de l'aide.

Plusieurs aidants peuvent exprimer chacun leurs besoins en dupliquant le feuillet F.

# SI JE SOUHAITE ÊTRE AIDÉ ?

Si je suis un adulte :

- La Maison de la Métropole de Lyon (MDML) la plus proche de mon domicile :

[grandlyon.com/services/trouver-une-maison-de-la-metropole-de-lyon](http://grandlyon.com/services/trouver-une-maison-de-la-metropole-de-lyon)

Si je dépose une demande pour mon enfant :

- La MDMPH :

[grandlyon.com/services/maison-departementale-et-metropolitaine-des-personnes-handicapees](http://grandlyon.com/services/maison-departementale-et-metropolitaine-des-personnes-handicapees)

- La Maison de la Métropole de Lyon (MDML) la plus proche de mon domicile :

[grandlyon.com/services/trouver-une-maison-de-la-metropole-de-lyon](http://grandlyon.com/services/trouver-une-maison-de-la-metropole-de-lyon)

Des entretiens téléphoniques ou physiques sont possibles. Contactez votre MDML ou la MDMPH pour avoir des précisions.

## AUTRES AIDES

- Des associations partenaires peuvent vous apporter un soutien, une écoute, et vous proposer de participer à leurs actions. Si vous êtes déjà en lien avec une association, elle pourra vous accompagner dans le dépôt de votre demande.
- Une notice explicative expliquant de façon détaillée le remplissage du dossier
- Une vidéo explicative du traitement d'une demande



La liste des associations, la notice et la vidéo sont disponibles sur la page internet de la MDMPH :

[grandlyon.com/services/maison-departementale-et-metropolitaine-des-personnes-handicapees](http://grandlyon.com/services/maison-departementale-et-metropolitaine-des-personnes-handicapees)